



Plan annuel

Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Table des matières

Mission.....	4
Au service de l'intérêt public	4
Aperçu	5
Notre stratégie	5
Notre plan pour réaliser la stratégie.....	5
Prendre les mesures nécessaires pour accroître la pertinence de l'information financière	6
Contribuer aux travaux de normalisation à l'échelle mondiale	7
Améliorer continuellement la manière dont nous communiquons et mieux cibler ceux avec qui nous communiquons	8
Mener des recherches pour soutenir la prise de décision factuelle	8
Stratégies pour chaque catégorie d'entités publiantes	9
Partie I : Soutenir la mise en œuvre des normes IFRS®	10
Partie II : Conserver et améliorer les normes comptables pour les entreprises à capital fermé	11
Partie III : Conserver et améliorer les normes comptables pour les OSBL.....	12
Partie IV : Conserver les normes pour les régimes de retraite.....	12
Gouvernance	13
Procédure officielle : Fondée sur les principes clés de transparence, de consultation et de reddition de comptes	13
Livrables et échéanciers	13
Suivi des progrès.....	15



Le CNC est un organisme indépendant qui a le pouvoir d'établir des normes comptables pour toutes les entités canadiennes à l'extérieur du secteur public. Ces normes précisent de quelle façon les opérations et autres événements doivent être communiqués dans les états financiers.



Le CSNC supervise les activités du CNC, évalue sa performance et fait rapport au public à ce sujet.



Les structures et les processus de soutien des activités du CNC et du CSNC sont financés par CPA Canada.

Mission

Nous avons pour mission d'appuyer la prise de décisions économiques éclairées grâce au maintien de référentiels assurant la qualité élevée de l'information sur la performance financière présentée par les entités du secteur privé au Canada.

Au service de l'intérêt public

Nous servons l'intérêt public :

- en publiant des normes comptables de haute qualité qui renforcent la confiance des parties prenantes à l'égard de l'information présentée par les entités du secteur privé au Canada, et qui tiennent compte des coûts et des avantages pour les préparateurs et les utilisateurs des états financiers, ainsi que de l'évolution de la conjoncture économique;
- en rendant compte aux parties prenantes, en répondant rapidement à leurs besoins et en favorisant leur participation et leur contribution à l'élaboration des normes qui les concernent;
- en contribuant à l'essor des meilleures pratiques de normalisation comptable à l'échelle mondiale pour chaque grande catégorie d'entités publiantes du secteur privé au Canada, soit les entreprises ayant une obligation d'information du public, les entreprises à capital fermé, les organismes sans but lucratif (OSBL) et les régimes de retraite.

Aperçu

Notre stratégie

Dans notre [plan stratégique 2016-2021](#), nous avons conclu, avec l'assentiment des Canadiens, que les stratégies générales adoptées en ce qui concerne les quatre catégories d'entités publiantes répondent aux besoins des parties prenantes.

Nous croyons cependant que nous pouvons faire encore mieux, non seulement en demeurant à l'écoute des besoins des parties prenantes, mais également en prenant régulièrement le pouls du contexte canadien de l'information financière pour anticiper l'évolution de ces besoins.

C'est pourquoi notre plan stratégique quinquennal est axé sur l'amélioration continue de la façon dont nous mettons en œuvre nos stratégies.

Notre plan pour réaliser la stratégie

Ce plan annuel 2018-2019 se fonde sur la vision, la mission et les objectifs stratégiques énoncés dans notre plan stratégique.

Ce plan annuel expose les activités que nous réaliserons au cours de la troisième année de notre plan stratégique, tout en continuant à prendre les moyens nécessaires pour réaliser nos principaux objectifs.

Tout au long de la réalisation de nos activités cette année, nous garderons à l'esprit la nécessité d'établir un ordre de priorités afin d'utiliser efficacement nos ressources et d'atteindre nos objectifs. Surtout, nous nous tiendrons prêts à réorganiser nos priorités si de nouvelles questions se posent ou des changements se produisent, relativement à l'environnement dans lequel évoluent nos parties prenantes.

Prendre les mesures nécessaires pour accroître la pertinence de l'information financière

Nos objectifs

Nous savons que les utilisateurs des états financiers jugent utiles les informations qui sont préparées selon nos référentiels comptables et qu'ils considèrent que l'utilisation d'indications ne faisant pas autorité est pertinente lorsqu'ils prennent des décisions.

C'est pour cela que nous voulons continuer à améliorer la pertinence des informations financières et non financières (y compris les mesures financières non conformes aux PCGR) sur lesquelles s'appuient les utilisateurs.

S'agissant de nos parties prenantes qui sont des entreprises ayant une obligation d'information du public, nous examinerons chacune de nos initiatives et activités prévues, en vue de trouver des occasions de susciter des discussions et de tenir compte de la question de la pertinence des informations financières.

Nous participerons également à des discussions et à des activités ne faisant pas partie de nos propres projets.

Nous en aurons notamment l'occasion lorsque viendra le moment de fournir nos commentaires sur la règle proposée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières en ce qui concerne les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures clés de performance. Nous examinerons en quoi les normes IFRS pourraient constituer un meilleur point de départ pour les utilisateurs des états financiers, en soumettant des commentaires à l'International Accounting Standards Board (IASB) sur ses propres projets et initiatives. Finalement, nous travaillerons en collaboration avec CPA Canada pour élaborer un cadre de présentation des mesures de performance pour les entreprises.

S'agissant de nos parties prenantes qui sont des entreprises à capital fermé et des OSBL, nous effectuerons des recherches en vue de comprendre si les référentiels actuels de la Partie II et de la Partie III sont pertinents en fonction de leur nature et de l'ampleur de leurs activités.

Les résultats de ces recherches pourraient nous conduire à identifier de nouvelles initiatives que nous devrions entreprendre, et nous veillerons à communiquer ces résultats à nos parties prenantes.

Contribuer aux travaux de normalisation à l'échelle mondiale

Nos objectifs

La réputation que nous avons cultivée au chapitre de la normalisation canadienne constitue l'une des réalisations dont nous sommes le plus fiers et que nous n'aurions pas pu accomplir sans le soutien de nos parties prenantes. Nous préserverons et améliorerons cette réputation en 2018-2019.

Nous participerons à l'avancement de la normalisation à l'échelle mondiale en exerçant un leadership intellectuel et en contribuant aux meilleures pratiques internationales qui concernent l'une ou l'autre des catégories d'entités publiantes du secteur privé canadien. Pour ce faire, nous continuerons :

- à entretenir une étroite collaboration stratégique avec les autres normalisateurs du monde entier;
- à apporter une contribution importante à des réunions internationales telles que les réunions de l'Accounting Standards Advisory Forum, les rencontres des normalisateurs mondiaux et les réunions de l'International Forum of Accounting Standards, en faisant connaître les pratiques canadiennes concernant des questions d'intérêt;
- à appuyer le membre canadien de l'IASB et les autres représentants canadiens nommés à divers comités internationaux, et à recommander la nomination de Canadiens à ces comités lorsque l'occasion se présente.

Améliorer continuellement la manière dont nous communiquons et mieux cibler ceux avec qui nous communiquons

Nos objectifs

Le maintien de voies de communication ouvertes avec nos parties prenantes joue un rôle crucial dans tout ce que nous faisons. À nos yeux, la communication passe par ce qui suit :

- faire en sorte que nos communications atteignent et intéressent nos parties prenantes;
- rédiger nos communications sur nos activités et nos décisions dans un langage simple, et les diffuser rapidement;
- utiliser davantage les outils de communication, dont les médias sociaux et les fonctionnalités de réunion en ligne;
- repérer nos lacunes en matière de communication – nous devons repérer un groupe dont nous devrions nous rapprocher, comme les entreprises publiques (y compris les gouvernements autochtones), et déterminer quels sont les outils les mieux adaptés aux besoins de ces parties prenantes en matière de communication;
- faire en sorte que nos parties prenantes sachent qui nous sommes et comment nous joindre.

Mener des recherches pour soutenir la prise de décision factuelle

Nos objectifs

Il est impératif que nos décisions soient étayées par des recherches.

Cette année, nous irons de l'avant avec notre programme de recherche, en vue notamment :

- de publier notre recherche sur les activités à tarifs réglementés, afin de soutenir le projet de l'IASB en la matière;
- de collaborer avec d'autres normalisateurs nationaux et de repérer les similitudes entre les nouveaux types d'obligations au titre des prestations de retraite des différents pays, afin de nous aider à savoir ce qui pourrait fonctionner – et ne pas fonctionner – au Canada.

Par-dessus tout, nous ferons participer les parties prenantes clés à nos activités de recherche afin de comprendre leurs connaissances et leur expérience, et d'en tirer parti. Ces parties prenantes comprendront des universitaires, des administrateurs de sociétés, ainsi que des préparateurs et des utilisateurs d'états financiers.

Stratégies pour chaque catégorie d'entités publiantes



Partie I : Soutenir la mise en œuvre des normes IFRS®

Nos objectifs

La mise en œuvre sera au cœur de tout, en 2018-2019.

Nous sommes d'avis que le soutien à la mise en œuvre commence dès le début de l'élaboration d'une norme. Par conséquent, nous continuerons nos efforts en vue d'influer sur l'IASB tout au long de son processus de normalisation, en mettant à profit notre réputation pour faire avancer les choses. Nous nous efforcerons également d'offrir à nos parties prenantes une ligne de communication directe avec l'IASB, dans la mesure du possible.

Nous sommes particulièrement déterminés à soutenir nos parties prenantes en ce qui a trait à la mise en œuvre, grâce à des activités ciblées, à savoir :

- **Surveillance** : Nous surveillons attentivement les travaux relatifs aux normes sur les instruments financiers et sur les produits des activités ordinaires, et nous participerons à toutes les activités de consultation qui seront proposées. Nous surveillons également les questions de mise en œuvre liées à l'application de normes existantes, et plus précisément dans le secteur du cannabis. Comme il s'agit d'un nouveau secteur qui applique une norme existante (IAS 41), les parties prenantes peuvent avoir des besoins uniques en matière de mise en œuvre.
- **Indications de mise en œuvre et communications** : Alors qu'approche la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2019, nous gardons les voies de communication ouvertes avec les parties prenantes et nous agissons si des questions de mise en œuvre sont soulevées.
- **Soutien des comités** : Nous communiquerons régulièrement avec notre Groupe de soutien à la mise en œuvre de la norme relative aux contrats d'assurance, qui se penchera sur les questions de mise en œuvre relatives à la norme sur les **contrats d'assurance**, et nous assurerons la liaison avec le groupe de soutien à la mise en œuvre équivalent de l'IASB afin de faire en sorte que les questions propres au contexte canadien soient prises en considération.

Notre Groupe de discussion sur les IFRS® est au centre de toutes ces activités d'aide à la mise en œuvre. Nous travaillerons en collaboration avec le Groupe afin d'identifier les questions de mise en œuvre qui touchent les Canadiens, par une communication ouverte et un programme de travail rigoureux.

De plus, nous intégrons, dans le *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, des indications ne faisant pas autorité supplémentaires publiées par l'IASB pour appuyer et compléter les normes IFRS. Le *Manuel* contient déjà des indications ne faisant pas autorité publiées par l'IASB au sujet des instruments financiers, des produits des activités ordinaires et des contrats de location, et d'autres indications concernant IFRS 17 *Contrats d'assurance* et le *Cadre conceptuel* seront également intégrées en 2018-2019.

Enfin, nous savons l'importance que revêt, aux yeux de nos parties prenantes, le renforcement de l'harmonisation de l'information financière présentée selon les normes IFRS et selon les PCGR américains. Nous continuerons donc à œuvrer à la réduction des disparités entre les normes à l'échelle mondiale, notamment en maintenant des liens étroits avec l'IASB et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis et en tirant parti de nos relations avec d'autres normalisateurs nationaux.

Partie II : Conserver et améliorer les normes comptables pour les entreprises à capital fermé

Nos objectifs

Nous avons maintenu des contacts étroits avec les entreprises à capital fermé et nous avons été à l'écoute de leurs besoins. Par conséquent, nos priorités pour 2018-2019 sont établies de sorte qu'elles s'alignent sur les aspects qui causent des difficultés aux entreprises à capital fermé lorsqu'elles présentent leur information.

Nous ferons avancer des travaux d'envergure, et plus précisément *Actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables émises dans une opération de planification fiscale* et *Traitement comptable des instruments financiers contractés entre apparentés et informations à fournir sur les risques importants*. Comme pour toutes les normes nouvelles ou modifiées, les parties prenantes recevront des indications pour la mise en œuvre de ces normes, au moyen d'outils tels que des webinaires. Nous publierons également un exposé-sondage sur une nouvelle norme relative à l'agriculture, pour lequel nous solliciterons des commentaires et procéderons à des consultations auprès des parties prenantes partout au pays (en personne et en ligne).

Notre Comité consultatif sur les entreprises à capital fermé continuera de soutenir, en temps voulu, des solutions de haute qualité aux problèmes de mise en œuvre et d'application. Ce comité travaille à l'identification et à l'évaluation des problèmes d'application, et nous fournit des recommandations pour y répondre.

À la demande des parties prenantes, nous nous pencherons ensuite sur les produits, sur les opérations entre apparentés et sur les instruments financiers.

Aligner les travaux relatifs aux projets de la Partie II sur ceux de la Partie III, lorsque cela est approprié :
Produits et Apports • Opérations entre apparentés et Regroupements d'entreprises

Partie III : Conserver et améliorer les normes comptables pour les OSBL

Nos objectifs

Nous ferons avancer nos travaux sur les projets existants et nouveaux relativement aux OSBL, pour que les parties prenantes aient à leur disposition, en temps opportun, des normes de haute qualité. Nous nous efforçons de faire en sorte que les normes pour les OSBL reflètent l'environnement actuel, et nous appuyons une application améliorée des normes.

Cette année, nous élaborerons et approuverons des plans de projets sur des sujets qui revêtent de l'importance pour les OSBL, notamment les apports et les regroupements d'entreprises (c'est-à-dire les fusions).

En plus de ces activités, nous comptons sur le soutien clé de notre Comité consultatif sur les organismes sans but lucratif. Ce comité identifie et évalue les problèmes d'application, et formule des recommandations à l'intention du CNC, ce qui constitue un soutien d'une importance capitale alors que nous poursuivons nos travaux de mise à jour des normes pour les OSBL et continuons à aider à la mise en œuvre de nouvelles normes.

Partie IV : Conserver les normes pour les régimes de retraite

Nos objectifs

Nous ferons en sorte que les normes de la Partie IV répondent aux besoins de ce secteur.

Pour ce faire, les parties prenantes recevront, en temps voulu, des solutions de haute qualité aux problèmes d'application qui les préoccupent.

Cela signifie que nous continuerons à surveiller les changements dans les structures des régimes de retraite, notamment les nouveaux types de régimes.

Gouvernance

Procédure officielle : Fondée sur les principes clés de transparence, de consultation et de reddition de comptes

Nos objectifs

Pour faire en sorte que l'ensemble de nos activités soient conformes à la procédure officielle, nous devons continuer à favoriser un environnement où le respect de notre procédure officielle constitue le fondement des décisions que nous prenons.

Cette année, nous cherchons des manières d'accroître notre efficacité et notre efficience dans le cadre de notre procédure officielle, pour faire suite à l'examen du manuel de procédures officielles du CNC effectué l'an dernier.

Nous continuerons de chercher des façons d'améliorer la transparence de nos activités, notamment en nous assurant d'être plus accessibles à nos parties prenantes et en accroissant notre rayonnement auprès des parties prenantes, ce qui constitue un facteur essentiel pour nos activités de consultation. Nous sommes particulièrement déterminés à accroître notre rayonnement auprès des parties prenantes en établissant des relations avec les utilisateurs des états financiers.

Nous offrirons également à nos parties prenantes plusieurs moyens de communiquer avec nous, notamment en utilisant davantage les outils de communication virtuelle tels que les médias sociaux, les fonctionnalités de réunion en ligne et la diffusion d'événements en direct.

Nos objectifs principaux au chapitre de la gouvernance signifient également que nous devons nous assurer que nos parties prenantes puissent nous demander de rendre des comptes et qu'elles comprennent les décisions que nous prenons. Pour favoriser cela, nous partagerons avec elles les informations pertinentes en temps opportun, de manière claire et concise.

Livrables et échéanciers

Le plan de projet qui suit inclut les meilleures estimations fondées sur le nombre actuel de membres du personnel et sur les projets approuvés par le Conseil concernant les normes pour les entreprises à capital fermé et pour les OSBL. Nous sommes prêts à revoir nos plans si cela s'avère nécessaire pour nous assurer de bien conseiller nos parties prenantes, auquel cas nous communiquerons de manière claire et en temps opportun les changements apportés et les décisions les sous-tendant.

Consultez le [programme de travail de l'IASB](#) pour savoir quels sont les projets sur les normes IFRS. Consultez également, après chaque réunion, les [résumés des décisions](#) du CNC, qui exposent le travail que nous effectuons relativement aux normes IFRS.

Légende

ES : Exposé-sondage

M : Texte définitif du *Manuel*

	2018			2019
	T2	T3	T4	T1
Normes pour les entreprises à capital fermé				
<i>Modifications de portée limitée et améliorations annuelles</i>				
Améliorations annuelles 2019	Identifier les questions à traiter et publier un exposé-sondage pour y répondre, au besoin.			
Traitement comptable des instruments financiers contractés entre apparentés et informations à fournir sur les risques importants			HB	
<i>Améliorations majeures</i>				
Actions rachetables au gré du porteur ou obligatoirement rachetables émises dans une opération de planification fiscale			HB	
Agriculture		ED		
Normes pour les organismes sans but lucratif				
Apports : constatation des produits et questions connexes	[À déterminer]			
[Autres projets]	[À déterminer]			

Suivi des progrès

Nous voulons nous assurer de réaliser tout ce que nous avons l'intention de faire.

Non seulement nous faisons le suivi, sur une base continue, des progrès que nous accomplissons en vue de la réalisation de nos plans annuels et stratégiques, mais aussi nous faisons en sorte d'identifier et de gérer nos risques efficacement.

Notre processus de gestion des risques comprend l'identification des contrôles d'atténuation et le suivi de l'évolution du contexte en vue de nous permettre de savoir à quel moment modifier notre approche de normalisation.

Les principaux risques que nous gérerons en 2018-2019 ont trait aux éléments suivants :

- notre participation aux processus de normalisation à l'échelle internationale et l'efficacité de cette participation;
- l'efficacité avec laquelle nous consultons nos parties prenantes et communiquons avec elles;
- l'efficacité de notre personnel;
- la surveillance des travaux de nos homologues, le Conseil des normes d'audit et de certification et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, lesquels sont tous deux dirigés par de nouveaux présidents qui envisagent peut-être de nouvelles initiatives susceptibles d'avoir une incidence sur nos parties prenantes communes;
- la proposition de solutions de qualité aux problèmes, en temps opportun;
- la question de savoir si les préparateurs appliquent une partie des normes ou la totalité d'entre elles;
- le fait que les états financiers fournissent des informations pertinentes aux utilisateurs;
- notre réputation.

Le CSNC supervise nos activités et évalue notre performance par rapport aux objectifs établis dans nos plans annuels et dans notre plan stratégique 2016-2021, dans le but de s'assurer que nous nous acquittons de notre mandat de protection de l'intérêt public de manière efficace, efficiente et économique.

Pour connaître l'état d'avancement de nos réalisations de l'année dernière, vous pourrez lire notre [*Rapport annuel 2017-2018*](#), qui sera publié en juin 2018.



277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario)
M5V 3H2
Canada

Courriel : info@acsbcanada.ca

<http://www.nifccanada.ca>